

PV de l'AG du 17 septembre 2015 (C33-523)

Présent-e-s : D. Betrix, S. Breithaupt, S. De Simone, C. Taisson-Perdicakis, J. Breguet, V. Capt, A. Clerc-Georgy, C.-A. Deschoux, N. Durisch, M. Laffranchini, R. Margonis-Pasinetti, C. Bartholemy, F. Epars, E. Stierli, C. Amendola, D. Frossard, P. Junod, P. Losego, B. Savoy, D. Martin, Y. Péguiron, Y. Renaud, G. Tschopp Rywalski, M. Allenbach, J. Méard, S. Weber.

Excusé-e-s :

R. Barioni, P.-A. Besançon, A., C. Blanc, V. Bouhris, C. Calame, C. Carrard, C. Croset, S. Denervaud, T. Dias, M. Ducrey Monnier, S. Florey, N. Perrin, M. Panchout L. Progin, G. Roduit, E. Tominska, S. Denervaud, R. Pasquini, M. Ducrey Monnier.

1. (Brève) partie statutaire

- **Accueil** : B. Savoy présente l'ordre du jour et le cadre temporel. Il accueille les nouveaux venus et encourage chacun à aller sur le site pour compléter son adhésion (en page d'accueil).

Présentation des comptes : Y. Péguiron présente les comptes. 54 membres paient la cotisation pleine de CHF 95.-, 10 membres, appartenant à une autre association de la FSF, paient CHF 60.-. Le résultat de l'exercice présente des produits pour CHF 7'737.30 et des charges conformes au budget pour CHF 6'479.65 ce qui dégage un bénéfice de CHF 1'257.65. Au bilan, l'association présente un capital de CHF 17'384.- ce qui est un montant raisonnable pour une association comme la nôtre qui pourrait se trouver confrontée à des frais d'avocat par exemple.

D. Frossard et N. Dürisch valident les comptes. D. Frossard lit le rapport de contrôle et encourage l'assemblée à donner décharge au caissier et aux vérificatrices, ce qui est fait dans la foulée. Les vérificatrices pour l'année à venir sont R. Margonis-Pasinetti et D. Frossard.

Election du comité. B. Savoy soulève l'importance du soutien des collègues. Il rappelle que nous sommes élus pour trois ans. C.-A. Deschoux et B. Savoy depuis 2012, S. Florey depuis 2011 et les autres depuis plus longtemps. Donc formellement, on devrait se faire réélire. B. Savoy relève le souci de représentativité du comité en regard des UER et des fonctions. S. De Simone (CE à l'UER EN) signale son intérêt en fin de séance. Elle pourrait participer aux travaux du comité et verrait formellement sa candidature proposée à l'AG suivante.

Le comité est élu : B. Savoy demande si l'assemblée demande un vote par écrit. Personne ne le souhaite. A mains levées, il y a 18 pour, 2 contre et 0 abstentions. (C'est ça ?)

Rapport d'activité du comité est présenté rapidement. C.-A. Deschoux liste les six points figurant dans le rapport d'activité.

Le premier point concernant l'évaluation des formateurs-trices est présentés succinctement. Une situation personnelle liée à un non-renouvellement de contrat a fait émerger des éléments à préciser concernant la nécessité de clarifier les procédures, les instances, les délais, les objectifs à atteindre. Nous n'approfondissons pas la situation, car le processus est en cours. Quelques questions sont néanmoins formulées.

Pour les « 5 à 7 », nous relevons que deux ont été proposés en juin. Les membres présents et ceux qui ont fait émerger des questions ou des demandes sont remerciés. Nous nous questionnons sur le faible taux de participation. Nous invitons nos membres à participer pour reprendre les échanges.

2. Conditions de travail. Exposé et discussion

C.-A. Deschoux passe ensuite la parole à nos collègues de la HEIG d'Yverdon.

- Quelle évolution de notre grille salariale ? Le cas des négociations à la HEIG. Deux collègues de la HEIG Yverdon sont présents. J. Breguet délégué à la FSF et P. Junod qui a participé aux négociations en présente les grandes lignes et les difficultés concernant surtout les classifications en regard des nouvelles fonctions. De nombreuses questions pour cerner les points communs et les différences avec la situation de la HEP Vaud suivent la présentation très vivante de P. Junod.

- Période probatoire : problèmes et perspectives. Nous n'aurons pas eu le temps d'aborder ce point qui sera repris dans un « 5 à 7 ».

Lausanne, le 22 septembre 2015

Pour le comité, C.-A. Deschoux et B. Savoy